

LES RENCONTRES INCOS

DU CÔTÉ DES STRUCTURES



VOTRE CONTACT

Margot PILET

Mél. : m.pilet@lesincos.com

Tél. : 01 44 41 97 26

LE CONSEIL INCOS

N'hésitez pas à vous associer aux structures proches de chez vous afin de partager (et ainsi réduire) les frais.

Vous trouverez la liste des structures participant au 33^e Prix des Incorruptibles sur notre site internet, rubrique *Les Incos 2021-2022 / Inscrits*.

CALENDRIER

6 SEPTEMBRE : ouverture des demandes de rencontres sur lesincos.com

DEUX MOIS AVANT LA DATE DE RENCONTRE : faire la demande de convention tripartite entre l'Association, votre structure et l'intervenant-e.

FAIRE UNE DEMANDE DE RENCONTRE

À partir du **06 SEPTEMBRE 2021**, vous pouvez faire une demande de rencontre avec un-e intervenant-e dont le livre est sélectionné pour le 33^e Prix des Incos.

Sur notre site Internet, dans la partie *Animations/Rencontres*, vous recherchez les intervenant-e-s susceptibles de se déplacer dans votre département pour les niveaux qui vous intéressent.

Les résultats de la recherche vous indiquent le nom des intervenant-e-s, leur région de résidence et leurs souhaits et/ou contraintes : veillez à bien prendre connaissance de leurs commentaires avant de les contacter.

À partir de cette interface de contact, vous envoyez directement un message à l'intervenant-e que vous souhaitez rencontrer. Soyez aussi précis que possible dans la description de votre projet (niveaux et nombre de classes, lieu de la rencontre, périodes et dates envisagées, etc.).

Votre demande sera automatiquement transmise à l'intervenant-e concerné-e, qui étudiera alors votre proposition. Si sa réponse est favorable, vous pourrez organiser sa venue directement avec elle ou lui (horaires d'intervention, nombre de lecteurs présents, déroulé de la manifestation...).

QUELQUES PRÉCISIONS

Les rencontres sont exclusivement **RÉSERVÉES À NOS ADHÉRENTS**.

Cependant, l'adhésion au Prix des Incorruptibles n'implique pas automatiquement la venue d'un intervenant. Les intervenant-e-s font au mieux en fonction de leurs disponibilités. Malgré tous leurs efforts, il se peut que votre demande ne puisse aboutir.

En suggérant plusieurs dates ou périodes, vous maximiserez vos chances de voir la rencontre aboutir. Plus vous serez **PRÉCIS ET ENTHOUSIASTE**, plus l'intervenant-e sera motivé-e par votre proposition et trouvera un moyen de venir jusqu'à vous. Si vous ne souhaitez faire qu'une rencontre, ne contactez qu'un-e intervenant-e à la fois.

Si besoin, l'Association le Prix des Incorruptibles peut s'occuper de rédiger une convention et d'établir une facture pour la rencontre.

N.B. : Il n'y a aucune obligation de passer par une convention tripartite avec l'Association le Prix des Incorruptibles. Votre structure peut tout à fait passer en direct avec l'intervenant.

Si vous souhaitez passer par une **CONVENTION TRIPARTITE** entre votre structure, l'auteur et l'Association le Prix des Incorruptibles, il faudra dans ce cas nous en faire la demande **AU MOINS 2 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE POUR LA RENCONTRE**.

TARIFS

Les tarifs sont fixés par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.

Les rencontres en visio-conférence sont facturées au même tarif que les rencontres en présentiel.

2021 :

Demi-journée : 270.13 €
Journée complète : 447.76 €

2022 :

Demi-journée : 273.63 €
Journée complète : 453.56 €

FRAIS ANNEXES

Les frais annexes liés au déplacement de l'auteur (transport, hébergement, restauration) sont entièrement à la charge de votre structure.

RENCONTRES EN JUIN

Pour les rencontres ayant lieu en juin, le règlement doit se faire impérativement avant les vacances scolaires.



LA CONVENTION

Pour faire une demande de convention, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet, rubrique *Animations/Rencontres* et cliquer sur le formulaire de demande de convention à droite (accessible à partir du **06 SEPTEMBRE 2021**).

La convention est un document contractuel qui engage votre structure, notre Association et l'intervenant.e. Elle reprend point par point les modalités de l'intervention qui permettront la facturation de la prestation, notamment :

- > Le montant de la rencontre pour **2021** : 270.13 € pour une demi-journée et 447.76 € pour une journée complète (maximum 3 interventions/journée).
- > Le montant de la rencontre pour **2022** : 273.63 € pour une demi-journée et 453.56 € pour une journée complète (maximum 3 interventions/journée).

Ces tarifs sont fixés par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. *Ils sont susceptibles d'être majorés pour les auteur-rices assujetti-es à la TVA.*

> Les frais annexes liés au déplacement de l'auteur sont entièrement à la charge de votre structure. L'auteur n'a pas d'obligation d'avancer les frais.

Pour un **DÉPLACEMENT EN TRAIN OU EN AVION**, vous devez acheter les billets et les envoyer directement au domicile de l'intervenant.e au minimum une semaine avant le début de l'intervention.

Les **TICKETS DE MÉTRO, BUS, TRAM, RER** peuvent être avancés par l'intervenant.e avec son accord ; les frais seront alors ajoutés au montant de la rencontre.

Pour un **DÉPLACEMENT EN VOITURE**, le trajet aller/retour vous est facturé à hauteur de 0.574 euros par kilomètre, auxquels s'ajoutent les frais de péages, quel que soit le véhicule utilisé. Les frais sont avancés par l'intervenant.e et ajoutés au montant de la rencontre.

S'ajoutent également les frais liés au trajet domicile/gare ou domicile/aéroport ainsi que les frais de parking éventuels.

LA RESTAURATION ET L'HÉBERGEMENT sont à prévoir et à prendre en charge notamment lorsque l'intervenant.e vient de loin et qu'une arrivée la veille s'impose.

Tout frais non-mentionné dans la convention ne sera pas facturé par l'Association le Prix des Incorruptibles. C'est pourquoi nous vous invitons à détailler au maximum les modalités de la rencontre dans le formulaire de demande de convention, en remplissant le cadre prévu à cet effet.

Une fois la convention rédigée, elle vous sera envoyée par mail dans les 72h ouvrées. Vous devrez ensuite nous la retourner signée par mail ou par courrier. Chaque partie recevra en dernier lieu un exemplaire signé par tous.

FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DE L'INTERVENANT

Dans la semaine qui suit la rencontre, vous recevez notre facture correspondant à l'intervention. Le montant correspond à celui indiqué sur la convention. Dès réception de votre règlement, nous reversons à l'intervenant.e le montant de sa prestation dont ont été décomptées les cotisations de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.